

Arrondissement de Metz
Canton LE PAYS MESSIN



Commune
de
SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} décembre 2023

Sous la présidence de
Monsieur Joël SIMON
Maire

Le premier décembre de l'an deux mille vingt-trois, à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 24/11/2023
Date d'affichage CR : 05/12/2023
Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 09
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de conseillers votants : 09
Nombre de conseillers absents : 0
Nombre de pouvoirs : 0

Etaient présents :

Monsieur d'ORANGE Xavier
Monsieur JEANDEL Francis
Madame PETER Ausilia
Monsieur TOURCHER Hugo
Monsieur LOMANTO Joseph
Monsieur PETITDIDIER Christophe
Madame AÏT-BRAHAM Dalila
Madame SIMON Nadia

Madame PETER Ausilia est élue secrétaire de séance.

Début de la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance du 19 octobre 2023 ;
- Retrait du point concernant l'autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif ;
- Décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le Conseil Municipal du 19 octobre 2023 relatives aux dépenses :

DATE DU DOCUMENT	DATE DE PAIEMENT	OBJET	Société	Montant TTC	Service
02/10/2023	24/10/2023	NOTE D'HONORAIRE	Cabinet Cartage	900.00	EXPLOITATION
12/06/2023	24/10/2023	NOTE D'HONORAIRE	IRH CONSEIL	3 334.80	EXPLOITATION
16/10/2023	24/10/2023	FACTURE GAZ	ENGIE	532.16	EXPLOITATION
03/10/2023	24/10/2023	FOURNITURES	LEROY MERLIN	114.80	EXPLOITATION
02/10/2023	24/10/2023	PAIE	CCHCPP	52.50	ADMINISTRATIF
02/09/2023	24/10/2023	ABONNEMENT	FRESMILE	539.78	EXPLOITATION
30/09/2023	24/10/2023	NETTOYAGE	TRAVAILLER EN MOSELLE	206.80	EXPLOITATION
19/09/2023	24/10/2023	REPARATION VOLET CLOCHE	BODET CAMPANAIRE	2 392.20	EXPLOITATION
04/10/2023	24/10/2023	REFECTION JOINT FOYER	MARLY TOITURE	144.00	EXPLOITATION
06/10/2023	24/10/2023	NOTE D'HONO. TRIBUNAL	SCP CLANCHET	960.00	ADMINISTRATIF
11/10/2023	24/10/2023	ABONNEMENT	ORANGE	228.00	EXPLOITATION
15/11/2023	24/10/2023	REDEVANCE COLLECTE	CCHCPP	262.04	EXPLOITATION
07/09/2023	24/10/2023	REMB. VERSEMENT A TORT	CPAM	361.01	EXPLOITATION
02/11/2023	07/11/2023	CADEAUX NOEL ENFTS 2023	ZOO D'AMNEVILLE	676.50	RECEPTION
15/11/2023	16/11/2023	ACHAT ESCABEAU	BRICOT DEPOT	125.00	EXPLOITATION
15/11/2023	16/11/2023	ACHAT ECHELLE	BRICOT DEPOT	220.20	EXPLOITATION
31/10/2023	16/11/2023	NETTOYAGE MAIRIE	TRAVAILLER EN MOSELLE	206.80	EXPLOITATION
02/11/2023	16/11/2023	COPIEUR MAIRIE	GLOBAL BUREAUTIQUE	267.84	EXPLOITATION
31/10/2023	16/11/2023	TIMBRES RAR	LA POSTE	22.31	ADMINISTRATIF
10/11/2023	16/11/2023	ABONNEMENT	ORANGE	219.80	EXPLOITATION
31/10/2023	16/11/2023	LIGNE FOYER	ORANGE	67.44	EXPLOITATION
13/11/2023	16/11/2023	CERTIFICAT RGS2 RENOUVEL.	COSOLUCE	720.00	EXPLOITATION
12/06/2023	16/11/2023	MAITRISE D'OEUVRE	IRH CONSEIL	3 334.80	EXPLOITATION
18/09/2023	16/11/2023	MAITRISE D'OEUVRE	IRH CONSEIL	4 390.20	EXPLOITATION
30/11/2023	16/11/2023	REMBOURSEMENT ACHATS	JEANDEL FRANCIS	111.26	ADMINISTRATIF
08/10/2023	16/11/2023	SORTIE FIN D'ANNEE	SCHIDLER	5 703.50	RECEPTION

DCM N° 42/2023 : CEREMONIE DES VOEUX

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** ;

DECIDE d'organiser la cérémonie des vœux 2024 comme suit :

- Cérémonie le **samedi 13 janvier 2024 à 15h00** au FOYER SOCIO CULTUREL
- Cérémonie ouverte à tous les habitants de la commune et plus particulièrement aux nouveaux habitants, les jeunes majeurs et les bureaux des associations,
- Remise des prix « MAISONS FLEURIES 2023 »
- Présentation de l'activité des associations.

DCM N° 43/2023 : PLAN HIVERNAL

Vu l'équipement hivernal communal avec une lame à neige et un épandeur à sel, installé sur le tracteur, afin de faire face aux contraintes hivernales période 2023/2024 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** ;

DECIDE :

- Aucun bac à sel ne sera disposé dans les rues de la commune,
- En fonction des avis de risques hivernaux pour la neige et/ou autres contraintes hivernales, un salage de prévention sera mis en place par la commune sur les rues visées ci-dessous,
- En cas de chute de neige, la nuit, le passage de la lame à neige suivi d'un épandage de sel sera effectué à partir de 5 heures du matin dans les rues visées ci-dessous,
- En fonction des chutes de neige, dans la journée, l'heure du passage sera adaptée aux contraintes météorologiques,
- Le traitement des rues communales et/ou places publiques sera prolongé dans la journée en fonction des disponibilités du personnel communal,
- Le passage de la lame à neige s'effectuera dans les rues visées à condition que le stationnement des véhicules privés n'entrave pas le passage des matériels en toute sécurité.

Les rues concernées par ce traitement communal sont :

- Rue des marronniers dans sa totalité
- Rue du pont béron
- Chemin du Gras foin
- Chemin de Metz (depuis la RD 69^E jusqu'au parking du cimetière)
- Lotissement l'écuelle (en fonction des possibilités de dépose de la neige)
- Ruelle du Tour de garde et accès parking à l'arrière de la Mairie.

RAPPEL :

- Le traitement hivernal des trottoirs reste de la responsabilité des propriétaires et/ou locataires riverains de toutes les rues du village.
- La neige devra être mise en tas de manière à ne pas gêner la circulation des piétons et véhicules.

DCM N°44/2023 – AUGMENTATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'augmenter les loyers des logements communaux.

En effet, l'indice de référence des loyers (IRL) du deuxième trimestre 2023 permet d'augmenter les loyers des logements communaux dans la limite de 3.5% à compter de janvier 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

DECIDE : d'augmenter le loyer des logements communaux, à compter du 1^{er} janvier 2024, de **3%** ainsi que les garages dans la même proportion.

Sortie du Conseil Municipal de Madame Nadia SIMON et Monsieur Joël SIMON.

DCM N°45/2023 : REMBOURSEMENT DE PAIEMENT A LA COMMANDE AU NOM ET POUR LA COMMUNE – NOEL DES ENFANTS

Monsieur Xavier d'ORANGE, 1^{er} adjoint, soumet à remboursement, les achats suivants effectués et payés par Monsieur et Madame SIMON pour un montant total TTC de 195.91 €, Soit : cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-onze centimes

- AMAZON Service Europe : 155.92 €
- AMAZON Service Europe : 19.49 €
- ZOO AMNEVILLE : 20.50 €

Cette dépense de fonctionnement a été effectuée dans le cadre des achats relatifs à la DCM n° 24/2023 du 09/06/2023 « Fête de Fin d'Année Noël des Enfants » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **sept voix « pour » et deux « abstentions »** :

DECIDE que les sommes avancées par Monsieur et Madame SIMON leur soient reversées.

Retour au Conseil Municipal de Madame Nadia SIMON et Monsieur Joël SIMON.

Divers :

- a) Suivi dossier Biodiversité, réouverture ruisseau et ruissellement

La phase deux des travaux pour ce dossier a débuté le 20 novembre 2023.

- b) Révision du PLU

Quinze réunions ont eu lieu avec le bureau d'études ADT en charge de cette révision :

- 1^{ère} réunion : pour le lancement ;
- 2^{ème} réunion : sur l'avancée de la zone 1AU, les dents creuses, la consommation des espaces entre 2011/2021, les projets, les problèmes du règlement et un tour du village ;
- 3^{ème} réunion : concertation avec le monde agricole ;
- 4^{ème} réunion : présentation du Diagnostic.
- 5^{ème} réunion : PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)
- 6^{ème} réunion : zonage et Règlement

- 7^{ème} réunion : règlement
 - 8^{ème} réunion : Analyse des OAP – Orientation d’Aménagement et de Programmation
 - 9^{ème} réunion : concertation avec les PPA dont la DDT et le SCOTAM
 - 10^{ème} réunion : Etude du règlement et zonage
 - 11^{ème} réunion : Etude du Règlement
 - 12^{ème} réunion : Zonage et règlement
 - 13^{ème} réunion : zonage et règlement
 - 14^{ème} réunion : PADD – finalisation règlement.
 - 15^{ème} réunion : Règlement, PADD, OAP, et **1^{ère} réunion publique fixée pour le vendredi 26 janvier 2024 à 19h00 au foyer socio culturel**
- c) Autres
- Néant.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et zéro minute et arrêtée à quatre délibérations, de la n° 42 à la n° 45/2023.

Pour extrait conforme
Servigny lès Sainte Barbe, le 05 décembre 2023

Joël SIMON, Maire